

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25490**

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut repère

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La certification de Coach/e professionnel/le vise les activités suivantes :

Traitement de la demande

Cadrage

Définition de l'objectif du coaché et des indicateurs

Choix de la stratégie d'intervention

Déroulement d'une séance

Suivi du/de la coaché/e

Définition de son positionnement personnel et de son plan d'évolution

Création d'une structure entrepreneuriale.

Pérennisation de la structure

Les capacités attestées :

Expliquer au(x) clients(s), en termes simples, la spécificité du coaching par rapport à d'autres approches d'accompagnement.

Vérifier que le coaching correspond aux attentes ou aux représentations du/de la client/e et du commanditaire.

Présenter au/à la coaché/e et au commanditaire ses outils, sa façon de travailler, son style, ses outils.

Explorer la demande du/de la client/e pour aboutir à la formulation d'un objectif adapté au coaching.

Accompagner le/la coaché/e dans la définition des critères et indicateurs qui permettront de valider l'atteinte de l'objectif fixé.

Utiliser un questionnement de type SMART.

Choisir la stratégie d'accompagnement et la ou les méthodes les plus appropriées.

Dérouler la séance en fonction des principes du coaching, de la stratégie et des méthodes de travail choisies (cadre de référence) :

- Appliquer les outils et modèles,
- Valoriser les progrès de la personne accompagnée,
- Définir les objectifs de séance,
- Identifier les ressources à mobiliser et les obstacles à dépasser,
- Mettre en évidence les freins,
- Évaluer les résultats et la séance.

Clore la technique, la relation, la séance, effectuer le bilan de la séance et préparer la séance suivante.

Définir son positionnement.

Elaborer son plan d'évolution personnelle.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la coach/e peut être :

- coach/e externe, prestataire de services,
- coach/e interne à l'entreprise, souvent rattaché/e à la direction RH
- responsable exerçant le rôle de manager coach/e.

Ce peut également être une personne qui, sans avoir le statut de coach/e, en a la posture.

En tant que prestataire libéral, le/la coach/e peut intervenir :

- dans tout type de structure : établissement publics, privés ou associatifs, etc. et quel que soit le secteur d'activité.
- auprès de particuliers.

En tant que salarié/e, le/la coach/e est plutôt :

- dans les entreprises avec un effectif conséquent, quel que soit le secteur d'activité,
- dans les cabinets de conseil RH ou de coaching.

Coach/e pluridisciplinaire

Coach/e Interne, externe

Coach/e professionnel/le

Coach/e de vie

Coach/e

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Mises en situation professionnelles
- Rédaction de comptes rendus de séances de coaching
- Présentation d'un plan de développement

Chacun de ces blocs de compétences peut-être acquis séparément et capitalisé.

Cependant l'obtention du titre à finalité professionnelle est subordonnée à la validation des 7 blocs décrits ci-dessous et à la production d'un mémoire qui rend compte de plusieurs séances de coaching réellement effectuées et présente un plan de développement pour le coach.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25490 - Installer une relation permettant la mise en place d'un accompagnement</p>	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir et maintenir la relation tout au long de l'accompagnement - Ecouter de façon active le coaché, reformuler et questionner régulièrement pour faire émerger et comprendre sa demande, ses difficultés, son environnement, sa perception de lui-même. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mises en situation à partir de situations réelles ou reconstituées. La validation de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat spécifique.</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25490 - Explorer efficacement la demande d'un client</p>	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Questionner le coaché pour l'aider à structurer des objectifs concrets et contextualisés et à définir les indicateurs de progression et d'atteinte des résultats attendus. - Détecter et mettre en évidence les incohérences et les croyances limitantes par rapport à la réussite de l'objectif. - Reprendre la relation avec le coaché en repartant de son vécu depuis la dernière séance pour le remettre dans la perspective de son objectif. - A partir des progrès réalisés définir l'objectif de la séance pour identifier les ressources à mobiliser et les obstacles à dépasser. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mises en situation à partir de situations réelles ou reconstituées. La validation de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat spécifique.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25490 - Cadrer l'accompagnement en utilisant les méthodes spécifiques au coaching</p>	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer au(x) client(s) la spécificité du coaching par rapport à d'autres approches d'accompagnement - Vérifier la compréhension de la démarche et de ses finalités par les différents acteurs et l'existence d'un consensus sur les objectifs de l'action de coaching et ses commanditaires - Présenter ses outils et son style d'accompagnement tout en initiant un travail de formalisation de son objectif pour obtenir l'approbation du coaché sur les modalités de la relation et la signature du contrat de coaching <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mises en situation à partir de situations réelles ou reconstituées. La validation de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat spécifique.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25490 - Développer des stratégies et méthodes d'accompagnement efficaces et adaptées</p>	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction du coaché et de son contexte définir et proposer la stratégie d'accompagnement et les outils les plus appropriés pour obtenir la validation du coaché. - Appliquer en conscience les outils et modèles préalablement définis afin d'amener le coaché à atteindre plus rapidement la situation visée. - Clore la séance en interrogeant le coaché sur ses apprentissages et ses ressentis au cours de la séance pour capitaliser les changements effectués <p>Modalités d'évaluation : Mises en situation à partir de situations réelles ou reconstituées. La validation de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat spécifique.</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 25490 - Réaliser une intervention individuelle ou collective en utilisant les méthodes de l'approche systémique</p>	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prescrire des tâches à réaliser pour que la personne puisse expérimenter des nouvelles manières de percevoir sa situation et questionner son fonctionnement habituel. - Dans le cadre du suivi d'un coaché individuel ou en entreprises réaliser les bilans intermédiaires pour évaluer la pérennité et la progression des objectifs. - Dans le cadre du suivi d'un coaché individuel ou en entreprises réaliser les bilans finaux pour valider l'atteinte des objectifs - Evaluer la satisfaction des intéressés au moyen de questionnaires administrés à chaud ou à froid dans le cadre de l'estimation du retour sur investissement. <p>Modalités d'évaluation : Mises en situation à partir de situations réelles ou reconstituées. La validation de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat spécifique.</p>
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 25490 - Adapter son accompagnement en mettant en œuvre une stratégie d'action et de relation</p>	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les clients en mettant en place un mode de communication opérationnel en fonction de leurs interlocuteurs afin d'optimiser la motivation de leurs collaborateurs. - Valoriser les progrès réalisés et les compétences identifiées pour l'amener à la prise de conscience de son évolution et renforcer sa confiance. <p>Modalités d'évaluation : Mises en situation à partir de situations réelles ou reconstituées. La validation de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat spécifique.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 25490 - Développer son expertise de coaching	<p>Compétences professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier son positionnement en tant que coach pour définir sa clientèle cible - S'inscrire dans une démarche d'évolution continue en participant à des formations, des supervisions, des échanges entre pairs et en contribuant, à la professionnalisation du métier de coach (publications, conférences, ...). - Créer son business plan pour évaluer la viabilité de son activité et optimiser ses chances de réussite. - Réaliser régulièrement les formalités administratives, comptables et financières nécessaires au fonctionnement de la structure pour qu'elle perdure. - Développer son activité en mettant en œuvre les démarches commerciales et marketing permettant de se faire connaître. <p>Modalités d'évaluation :</p> <p>Mises en situation à partir de situations réelles ou reconstituées. La validation de ce bloc donne lieu à la délivrance d'un certificat spécifique.</p>

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	1 représentant/e de l'Institut Repère 3 professionnels/les du coaching
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	1 représentant/e de l'Institut Repère 3 professionnels/les du coaching

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 22 juin 2011, jusqu'au 17 mars 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 4 janvier 2019, jusqu'au 4 janvier 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Institut Repère

Lieu(x) de certification :

Institut Repère : 78 avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut Repère: 78 avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris

Historique de la certification :